

## Service volontaire et stages : Tous solidaires en temps de Covid-19.

*Important : Le Pool SEA n'existe plus. Désormais si vous désirez accueillir un volontaire vous pouvez le faire via la demande d'agrément SEA, Ministères et Communes (procédure simplifiée du 30.10.2020) ou bien l'offre de stage.*

Le SNJ et les jeunes se mobilisent pour soutenir les Services d'éducation et d'accueil pour enfants, les Ministères et les Communes.

« Ce dont les enfants et les jeunes ont avant tout besoin désormais, c'est de bien-être, d'engagement et de perspectives d'avenir. », tel était le discours à la rentrée scolaire face aux défis de la crise sanitaire.

Le service volontaire des jeunes et les stages de découverte du SNJ offrent aux jeunes qui ne sont plus à l'école, mais qui ne travaillent pas encore, une expérience pratique et un engagement concret et donc une perspective en terme d'emploi et d'études. En même temps, les jeunes engagés dans un de ces programmes peuvent prêter main-forte aux structures publiques et privées qui encadrent nos plus jeunes et qui réalisent un travail d'utilité publique. Accueillir un volontaire ou stagiaire aujourd'hui contribuera donc à construire la société de demain.

Dans ce contexte, le SNJ propose notamment aux services d'éducation et d'accueil, ainsi qu'aux Ministères et Communes, la possibilité d'accueillir soit un stagiaire pour une durée maximale de 4 semaines, soit un volontaire pour une durée entre 3 et 12 mois.

Voici la procédure à suivre :

- **Procédure / Factsheet**
  - Formulaire « **Demande d'agrément SEA, Ministères et communes** (durée entre 3 et 12 mois)
  - Formulaire « **Offre de stage** » (durée maximale de 4 semaines)